

L'Assurance retraite lance son nouveau plan d'aides à l'investissement en faveur des résidences autonomie

L'Assurance retraite lance son nouvel appel à projets national 2026, doté d'une enveloppe de 15M€, pour soutenir l'investissement nécessaire en faveur des résidences autonomie, dans le contexte de l'arrivée au Grand âge de la génération nombreuse du baby-boom. L'appel à projets 2026 permettra de financer des travaux de réhabilitation et modernisation nécessaires dans certaines résidences autonomie ainsi que la création de nouvelles places afin d'offrir aux retraités modestes une alternative aux logements ordinaires.

Depuis 2014, l'Assurance retraite investit pour la réhabilitation, la modernisation et la mise aux normes des logements en résidences autonomie afin de permettre aux personnes âgées à revenus modestes, de vieillir dans un « chez soi » qui leur permette de rester autonomes. Habitat social, sécurisé et adapté, destiné aux personnes âgées autonomes ou fragiles, la résidence autonomie permet de conserver un logement privatif accessible, adapté et confortable, d'avoir immédiatement un entourage humain et une vie sociale quotidienne ainsi que des actions régulières pour prévenir l'isolement et la perte d'autonomie.

L'engagement fort de l'Assurance retraite a déjà permis l'attribution de subventions à plus de 1 500 résidences autonomie, construites pour l'essentiel avant les années 90 et présentant un bâti dégradé et énergivore.

En 2026, l'Assurance retraite mobilisera 15 millions d'euros.

L'aide à l'investissement permettra, comme en 2025, de financer aussi certaines prestations intellectuelles nécessaires à la future réalisation de travaux complexes de restructuration, l'achat d'équipements, notamment numériques, ainsi que des projets d'aménagement ou de création de tiers lieux dans les résidences autonomie.

Comme en 2025, les moyens du programme d'investissement vers les résidences autonomie seront fléchés pour rénover et moderniser plus particulièrement les résidences situées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les dossiers présentés par ces établissements, sous réserve qu'ils répondent à l'ensemble des critères du cahier des charges de l'appel à projets, feront l'objet d'une attribution prioritaire de subvention.

Pour découvrir et consulter le cahier des charges, qui précise toutes les conditions d'éligibilité et les modalités d'attribution des financements, les porteurs de projets intéressés peuvent y accéder à partir du site de [l'Assurance retraite](#) ou du [site de la Carsat Centre Ouest](#).

Cet appel à projets, lancé le 3 avril, sera clôturé le 29 mai 2026.

En savoir plus pour déposer un projet : www.carsat-centreouest.fr

Les dossiers devront être adressés complets :

- à l'adresse mail : appelprojetlvc@carsat-centreouest.fr
- à l'adresse postale :
CARSAT Centre Ouest
Action Sociale Prévention Inter régimes
29, boulevard de Vanteaux
87000 Limoges

carsat-centreouest.fr

Votre interlocuteur en région pour :